



Le dossier p. 7-9

Les maladies émergentes : éclairages

n°11

JANV. 2016



En pratique

Nouveau protocole
pour les fusions
de troupeaux
p. 12



Regard sur

Hervé Pillaud.
Agriculture
numérique, la
révolution à venir !
p. 11



GDS Bretagne, j'adhère !

Déjà une première année écoulée pour GDS Bretagne, pleine d'envies, de changements, de nouveautés dans un seul but : répondre au plus juste à vos besoins d'adhérents.

Cette adaptation a vu se concrétiser quelques exemples révélateurs des ambitions que nous portons :

- Une nouvelle formation pour les jeunes installés ou futurs installés pour assurer des conditions de démarrage sécurisées et se projeter dans un avenir motivant,

- Une implication déterminante dans le suivi et la gestion des épisodes sanitaires, comme l'accompagnement de la réapparition de la FCO cet automne

- Un service d'accompagnement des éleveurs laitiers transformateurs à la ferme pour conseiller l'éleveur jusqu'au bout de son processus de production de produits destinés à la consommation. GDS Bretagne s'occupe de la santé de vos troupeaux mais doit aussi aujourd'hui valoriser la sécurité sanitaire des produits issus de vos élevages.

Pour illustrer l'engagement que nous mettons à vous accompagner au quotidien, nous avons présenté au SPACE une signature nouvelle qui nous rassemble tous, adhérents de toutes filières, élus et collaborateurs.

« **GDS Bretagne, j'adhère !** » traduit l'engagement de GDS Bretagne auquel nous croyons : l'amélioration de la santé de nos troupeaux, la valorisation de cette excellente qualité, notre représentation professionnelle à l'écoute de nos besoins, un modèle historique de soutien, d'accompagnement technique et financier qui se distingue des modèles de réussite individuelle plus fréquemment visibles au sein de la société actuelle.

“ **En effet tout en préparant l'avenir pour chacun, nous voulons rester groupés...** ”

En effet tout en préparant l'avenir pour chacun, nous voulons rester groupés pour gérer collectivement la santé et aider techniquement et économiquement ceux qui en ont besoin, quelle que soit la filière de production.

Un modèle moderne dans l'esprit, qui a fait ses preuves pour responsabiliser l'adhérent tout en sécurisant son activité !

Dans ce numéro vous pourrez découvrir le regard de spécialistes ou acteurs de la santé animale dans le dossier sur les maladies émergentes... Leurs réflexions sont plus que jamais d'actualité au moment où je vous adresse ces quelques lignes.

Ce Kiosk de janvier me permet enfin de vous adresser à tous mes meilleurs vœux de réussite et de succès pour vous, vos proches et votre élevage en 2016 !

Bloavez mad !

Le Président,
Jean-François TREGUER

sommaire

CÔTÉ GDS

p/ 3 - 5

GDS Bretagne au SPACE 2015 • Campagne de Prophylaxies • Réunion annuelles des adhérents • Boïteries : témoignage • Enquête Le Kiosk • Plan Santé Aquacole 2020 • VHP • Formation nouveaux installés • Assemblée Générale section équine • Fête des JA • Influenza Aviaire

ENTRE NOUS

p/ 6

- Chambre Régionale d'Agriculture (CRAB)

À VOTRE SERVICE

p/ 6

- Conseils en transformation laitière fermière

LE DOSSIER

p/ 7 - 9

- **Les maladies émergentes: éclairages**

RENDEZ-VOUS

p/ 10

BONS PLANS

p/ 10

- La prise de terre

REGARD SUR...

p/ 11

- Hervé Pillaud : agriculture numérique, la révolution à venir !

EN PRATIQUE

p/ 12 - 13

- FCO : la vaccination • Nouveau protocole fusions de troupeaux • Aires paillées : désinfection • Avortements : statistiques • Actualités vaccin BVD • Médicaments vétérinaires : prescriptions et délivrance

C'EST LA SAISON

p/ 14

- Conseils de saison

PORTRAIT

p/ 15

- Antoine Le Bianic. Quand jeunesse et sagesse vont de pair

GDS Bretagne, j'adhère !



C'est un stand GDS Bretagne relooké arborant notre nouvelle signature qui vous a accueilli.

Notre objectif est bien de donner à chaque adhérent, quelle que soit sa section, la possibilité d'exprimer avec fierté : « GDS Bretagne, j'adhère ! ». 140 personnes ont exprimé spontanément, dans une cabine vidéo présente sur le stand, leurs raisons d'adhérer à GDS Bretagne. Retrouvez la version courte de la vidéo en accès libre sur notre site www.gds-bretagne.fr

Des bornes interactives de jeu ont permis également à plus de 430 éleveurs de participer à notre jeu-concours. Les gagnants se verront remettre leur lot (un week-end escapade gourmande) à l'occasion des prochaines réunions annuelles.

LISTE DES GAGNANTS :

- Gildas Quéré, de l'Earl de Kerseville, Saint-Nicolas-du-Pélem (22)
- Philippe Le Cam, du Gaec le Cam, Pluguffan (29)
- Jean-Pierre Lemoine, La Chapelle Bouëxic (35)
- Anthony Kerhervé, du Gaec du Guernevé, Saint-Nolff (56)

Rendez-vous l'année prochaine !

*Johann Guernonprez
Responsable Communication*

Prophylaxies

Campagne de prophylaxie des cheptels viande : du 15/10/2015 au 30/04/2016

Chaque éleveur possédant un atelier allaitant reçoit, dans le mois précédant la date anniversaire de la prophylaxie, la liste des bovins soumis au prélèvement par son vétérinaire sanitaire. Cette campagne se termine le 30 avril 2016. Les élevages bovins ayant réalisé la dernière prophylaxie après le 30 avril 2015 sont tenus de faire réaliser les contrôles avant le 30/04/2016. Ces contrôles conditionnent le maintien des qualifications sanitaires du cheptel.

*Thierry Le Falher
Responsable Veille sanitaire*

réseau

Réunions annuelles des adhérents

En décembre et janvier auront lieu les réunions annuelles des adhérents sur l'ensemble de la Bretagne. Le matin des actualités techniques et les nouveaux services tels que le Diagnostic de la protection électrique, l'Audit de la circulation des vaches en traite robotisée, le Conseil en transformation laitière fermière seront abordés, l'après-midi un thème technique sera développé en élevage ou une visite d'entreprise sera organisée selon le choix de la zone. Venez nombreux pour ce rendez vous annuel des adhérents GDS ! Retrouvez les dates des réunions sur le notre site www.gds-bretagne.fr et sur facebook « GDS Bretagne ».



*Émilie Gillot
Correspondante Réseau antenne de Quimper*

boiteries

Repartir sur de bonnes bases !

Au printemps 2015, l'Earl Le Corre de La Chapelle-Neuve (22) est touchée par une flambée de dermatites qui nécessite le traitement régulier d'une vache sur cinq. « Nous avons vu également l'apparition de problèmes sous-jacents nombreux comme des cerises, des abcès... Nous étions un peu perdus », indique Dominique Le Corre.



Un conseiller repère les vaches boíteuses en notant les aplombs.

« Nous avons appelé le GDS, et Bernard Le Guern, conseiller spécialisé, est venu pour évaluer la gravité de la situation. Il nous a aussitôt conseillé de faire un parage sur une vingtaine de vaches pour identifier les lésions et pouvoir faire un diagnostic plus précis. Le résultat a été surprenant : la flambée de dermatites était résorbée par le traitement que nous avions déjà mis en place au robot. Mais des lésions qui faisaient penser à la fourbure ont été trouvées sur beaucoup de vaches. Les primipares et vaches en début de lactation étaient majoritairement touchées.

En complément du traitement légèrement modifié, nous avons surtout revu certaines pratiques alimentaires. La préparation au vêlage des tarries, et surtout des génisses ont évolué de manière à les rationner un peu plus. La fibre de la ration des laitières, mal consommée, a été remplacée, et nous avons diminué la complémentation au robot pour les démarrages et densifié la ration à l'auge.

Enfin le pédicure et le vétérinaire GDS m'ont conseillé de modifier ma façon de parer, car j'enlevais trop de corne au niveau du talon. Aujourd'hui, 6 mois après, l'amélioration de la situation vis-à-vis de la dermatite se confirme nettement. Les modifications alimentaires ont diminué les problèmes de fourbure sur les primipares comme sur les multipares.

Avec un peu de recul, l'intervention du GDS m'a permis de faire le point sur mes pratiques pour y voir plus clair. Je sais mieux où je vais et je conseille à tout éleveur qui rencontre des problèmes de boíteeries de suivre cette action. Tout le monde se met autour de la table ; on repart sur de bonnes bases », conclut Dominique Le Corre.

Ce suivi est proposé par l'alliance GDS-GTV qui implique les intervenants du GDS, le vétérinaire traitant et le pédicure de l'éleveur.

L'EARL Le Corre possède 102 vaches laitières traitées au robot et un bâtiment logettes sur matelas avec paille.

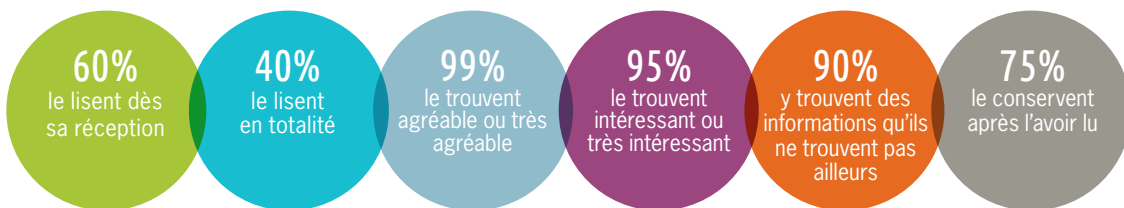
*Thomas Aubineau
Vétérinaire, Référent Boíteeries*

enquête

Le Kiosk, plébiscité !

Une enquête de satisfaction du Kiosk a été réalisée en fin d'année 2015 auprès d'élus locaux. En voici quelques résultats :

LE MAGAZINE EST ATTENDU



LES ARTICLES LES PLUS LUS SONT DANS L'ORDRE

- 1 La santé des animaux 2 Les conseils pratiques 3 Les témoignages 4 Les portraits d'éleveurs ou de salariés 5 La vie de GDS Bretagne.

Quelques évolutions sont suggérées comme le rendre accessible directement via internet ou avoir davantage de cas concrets avec des témoignages d'éleveurs par exemple... Merci pour votre retour !

Johann Guernonprez
Responsable Communication

aquaculture

PLAN SANTÉ AQUACOLE 2020 : Programme de surveillance et d'éradication

Un rapport du CGAAER (Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux) de septembre 2013 a présenté un cadre pour conduire une politique de santé animale de la filière aquacole française. Il comporte 21 recommandations concernant tous les acteurs, l'évolution de la réglementation sanitaire et la pharmacie.

Ces mesures décrites dans un plan d'action se déclinent en 3 axes :

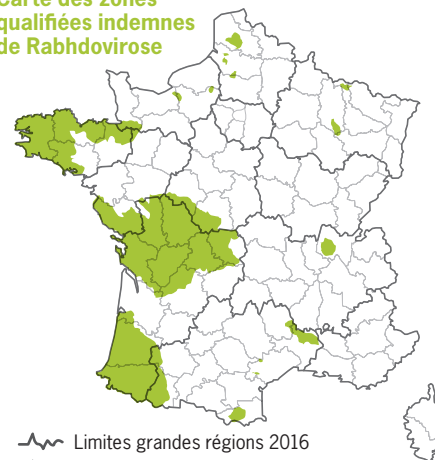
- 1/ Amélioration du pilotage et de l'encadrement sanitaire pour la représentation de la filière à tous les niveaux de la nouvelle gouvernance sanitaire (CNOPSAV, CROPSAV, OVS et ASR).
- 2/ Optimisation des procédures sanitaires
- 3/ Sécurisation d'un haut niveau sanitaire

Ce dernier point développe une stratégie sanitaire proposant l'augmentation de la surveillance et de l'éradication des maladies de catégorie 1 (dont Rhabdovirose) dans les régions françaises non qualifiées. La profession doit se prononcer sur ce programme avant fin mai 2016 pour un démarrage dès 2017.

CNOPSAV : Comité National d'Orientation de la Politique de Santé Animale et Végétale • CROPSAV : Comité Régional d'Orientation de la Politique de Santé Animale et Végétale • OVS : Organisme à Vocation Sanitaire • ASR : Association Sanitaire Régionale

Félix Mahé
Réfèrent aquacole

Carte des zones
qualifiées indemnes
de Rhabdovirose



- Limites grandes régions 2016
- Limites départementales
- Grandes zones indemnes existantes

L'objectif du Plan Santé Aquacole sera de développer le nombre de zones qualifiées indemnes par l'assainissement progressif et la qualification des zones non indemnes.

VHP

ACTION Vache Haut Potentiel

Afin de promouvoir les qualifications complémentaires, les frais pour la paratuberculose sont pris en charge à 100%.



Pour tout éleveur adhérent à l'action VHP, basée sur une démarche volontaire, GDS Bretagne organise et rembourse à l'éleveur l'intégralité des frais d'analyses pour l'acquisition et le maintien de la qualification « Paratuberculose ». Les cheptels sont ainsi qualifiés conformément au cahier des charges national ACERSA. Prenez contact avec votre conseiller ou l'antenne de votre département.

Nombre total d'éleveurs adhérents VHP	587
Nombre de bovins indemnisés	445
Principales maladies occasionnant les réformes	Paratuberculose/BVD/néosporose
Total retours financiers aux éleveurs adhérent à l'action	363 755 €
Indemnité complémentaire moyenne VHP par bovin en 2015	660 €

Synthèse technique et financière (2013, 2014 et jusqu'au 31/08/2015)

Thierry Le Falher
Animateur VHP

jeunes installés

Formation nouveaux installés, nouvelle formule

Une formation spécifique pour les nouveaux installés est proposée par GDS Bretagne afin de les sensibiliser à la gestion de la santé de leur élevage et aux enjeux collectifs qui y sont liés.

Cette formation permet dans un 1^{er} temps de faire le point sur les différentes maladies de troupeaux et les services proposés par GDS Bretagne.

Dans un 2^e temps, le vétérinaire GDS présente plus concrètement

l'action du GDS dans certains domaines et fait une lecture des analyses demandées selon différents protocoles afin de permettre aux participants de se familiariser avec leur interprétation.

À l'issue de cette formation, les participants bénéficient d'une aide via le remboursement de leur quote part de la cotisation annuelle GDS.

N'hésitez pas à contacter votre antenne GDS pour connaître la prochaine date de formation.

Émilie Gillot

Correspondante Formation Antenne de Quimper

équins

Assemblée générale
Section équine GDS Bretagne

L'assemblée générale 2015 de la section équine de GDS Bretagne s'est tenue le vendredi 25 septembre au haras national de Lamballe.

La matinée a été consacrée à la présentation du rapport d'activité et de la carte de services de la section. Mme Marcillaud-Pitel, directrice du RESPE (Réseau d'Epidémiologie-Surveillance en Pathologie Equine) est ensuite intervenue pour détailler aux participants le rôle et les missions du réseau RESPE. L'après-midi, une formation intitulée « Examen du cheval malade », a été animée par le Dr Marie-Noëlle Lemoulard. Les principaux points à observer sur un cheval malade ont été passés en revue et mis en pratique sur un cheval « cobaye ». Cette formation sera proposée aux adhérents dans le courant de l'année 2016.

Gaëlle Pichard
Animatrice section équine

manifestations locales

Fête des Jeunes Agriculteurs

Fin août, GDS Bretagne était présent, avec un nouveau stand, sur l'ensemble des manifestations organisées par les Jeunes Agriculteurs de la région : Agrifête dans le Finistère, Terre Attitude dans les Côtes d'Armor, la Fête de l'agriculture dans le Morbihan et l'Ille-et-Vilaine. Ces manifestations d'envergure ont été l'occasion de rencontrer le grand public et les éleveurs locaux.



Émilie Gillot
Correspondante Réseau Antenne de Quimper

aviculture

Influenza Aviaire

Au moment où cet article est rédigé début décembre 2015, il est difficile de présumer de l'évolution des événements concernant l'influenza aviaire dans les départements de Dordogne et des Landes. Les 6 exploitations avicoles ont été confirmées infectées par au moins 2 virus différents (H5N1 et H5N2).

Nous pouvons néanmoins en retirer quelques enseignements :

- Ces virus peuvent infecter et circuler dans les élevages avicoles sans présenter le moindre signe clinique pour certaines espèces comme les palmipèdes. Mais leur diffusion à d'autres espèces (la dinde, la poule et la pintade) peut conduire à une évolution vers des formes hautement pathogènes repérables par des signes cliniques.

Elles sont dangereuses car susceptibles de déclencher une épizootie si elles ne sont pas maîtrisées rapidement.

- Le dispositif français de surveillance a montré son efficacité : le tandem éleveur/vétérinaire a permis de déceler rapidement un foyer à partir des signes clinique, même dans un élevage de basse-cour. La surveillance annuelle imposée par l'UE par des prélèvements sur un échantillon d'élevages (721 en France en 2014) a aussi permis de détecter des portages asymptomatiques (sérologie confirmée par analyses virologiques).

- L'abattage et la décontamination rapide des élevages infectés, la mise en place des périmètres réglementés (maintenus pendant un mois), la surveillance vétérinaire renforcée et les prélèvements de détection ont été rapidement mis en œuvre pour permettre de maîtriser les risques de propagation. Les GDS et FARAGO de la région Sud-ouest participent activement à la décontamination après avoir été formés par GDS Bretagne en 2014 et 2015.

La perte du statut indemne vis-à-vis de l'Influenza Aviaire Hautement Pathogène, entraînant la fermeture des frontières aux produits avicoles par de nombreux pays (pour au minimum 3 mois à compter de la désinfection du dernier foyer) aura de sérieuses conséquences économiques pour la filière.

Il a été rappelé par la presse et la filière que la consommation des produits avicoles ne présentait pas de risque pour le consommateur.

Prévention, surveillance et assainissement sont les 3 grands principes de la lutte contre ces maladies de catégorie 1 (avec impact grave possible sur la santé publique, santé des animaux et contraintes économiques majeures). GDS Bretagne en qualité d'OVS animal est un acteur majeur dans ce dispositif (information de la filière et entreprises).

Félix Mahé
Référent avicole

Chambre Régionale d'Agriculture (CRAB) : des partenariats concrets !



J.F. Treguer, Président de GDS Bretagne
Y. Mana'ch, Président des Producteurs Laitiers Fermiers de Bretagne • J. Jaouen, Président de la CRAB

Deux exemples récents illustrent le partenariat.

Le premier est la mise en place par GDS Bretagne d'un service de conseil pour les producteurs laitiers transformateurs à la ferme avec l'appui de l'association des Producteurs Laitiers Fermiers de Bretagne. GDS Bretagne propose désormais à l'éleveur transformateur un appui technique pour sécuriser la fabrication du produit prêt à la commercialisation pour répondre au triple enjeu de qualité, de performance technique et de sécurité pour le consommateur final. Dans ce cadre, la CRAB accompagne les éleveurs en circuit court pour les aider dans leur développement économique et pour la promotion de leurs produits. La Chambre régionale est aussi présente à l'installation et au démarrage d'une activité de transformation. La Bretagne a vu 150 installations en production fermière en 10 ans, dont 21 en 2013, ce qui est à l'image de la demande croissante des consommateurs pour les produits transformés à la ferme et la vente directe.

Le second exemple concerne la promotion de la maîtrise et de l'usage raisonné des antibiotiques en élevage bovin. Face aux enjeux de santé publique pointés par le plan Ecoantibio 2017 et pour répondre aux objectifs d'amélioration technique et d'efficacité économique, une journée a été organisée en novembre par la CRAB, GDS Bretagne, GTV Bretagne, et le GIE Elevages de Bretagne. Elle a rassemblé près de 100 participants. Les objectifs : identifier les voies pour limiter l'usage des antibiotiques en élevage bovin, savoir comment les utiliser à bon escient, et surtout prévenir plutôt que guérir ! Les réflexions et échanges se sont succédé autour des thématiques de diarrhées néonatales, de boiteries, de maladies respiratoires ou encore des infections mammaires illustrées par des exemples de situations vécues en élevage.

GDS Bretagne forme les éleveurs, propose des suivis pour de nombreuses pathologies et travaille à la promotion de ces bonnes pratiques de prévention en élevage. Un seul objectif : l'efficacité technique et économique des élevages.



Johann Guernonprez
Responsable Communication

À VOTRE SERVICE

Conseil en transformation laitière fermière

L'activité de transformation laitière à la ferme connaît un développement continu depuis 10 ans. Toutes espèces confondues, ce sont 150 installations qui ont été aidées en Bretagne.

Dans ce contexte et face aux exigences croissantes de qualité et sécurité sanitaire des produits, les éleveurs demandent davantage d'accompagnement spécialisé sur l'activité de transformation et d'appui en cas de problème sanitaire.

Un conseiller en technologie laitière et fromagère, Jean-Charles Ray, a donc été recruté par GDS Bretagne pour atteindre sur le terrain les objectifs fixés :

- accompagner des producteurs transformateurs par un appui technique
- aider à la gestion des problèmes sanitaires en cas de crise
- former les producteurs à l'hygiène, la maîtrise des risques sanitaires et technologiques liés à la transformation
- informer et communiquer auprès des adhérents et des partenaires.

GDS Bretagne contribue à garantir la qualité et la sécurité des produits pour protéger la santé publique. Les éleveurs seront également accompagnés en cas de problème sanitaire identifié (au moyen d'audits en élevage et en atelier de transformation) et représentés auprès de la DDPP.



Jean-charles RAY

Ce nouveau service est accessible à tout éleveur laitier transformateur adhérent à GDS Bretagne. Le Conseil Régional de Bretagne soutient financièrement cette action.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter Jean-Charles Ray, conseiller spécialisé (06 07 49 41 20)



NB : En 2014, 220 producteurs fermiers transforment leurs produits laitiers en Bretagne.

Johann Guernonprez
Responsable Communication



Les maladies émergentes : éclairages

ESB, FCO, SBV... Derrière ces sigles qui finissent par devenir familiers, se cachent les maladies apparues ou réapparues récemment en élevage.

Le phénomène risque de continuer avec le changement climatique ou la multiplication des échanges commerciaux à l'échelle mondiale. Sans céder à la panique, il faut être sur ses gardes pour

“ se préparer à faire face le moment venu à de nouvelles maladies ”

faire face le moment venu à de nouvelles maladies. Tout le monde est concerné : les éleveurs, les vétérinaires, mais aussi les chercheurs, les laboratoires et bien sûr les GDS !

Dossier réalisé par Grégoire Kuntz, Johann Guernonprez et Rémi Mer

GDS Bretagne et l'exemple du virus de Schmallenberg

En 2011 en Allemagne, des vaches présentent de la fièvre associée à de la diarrhée et une baisse de production de lait : c'est la forme aiguë d'un nouveau virus mis en évidence par un laboratoire de recherche en santé animale allemand. Le SBV ou virus Schmallenberg, du nom de la ville d'origine, présente aussi une forme congénitale qui provoque des malformations de produits infectés en cours de gestation. Sa surveillance débute en France en janvier 2012 et au niveau international. Face à cette émergence, GDS Bretagne a joué un rôle important, en voici quelques illustrations concrètes.

Dr Éric Collin

Président de la Commission Épidémiologie (SNGTV)
et membre du comité d'Experts Spécialisés santé animale de l'Anses

Le rôle des véto de terrain



En activité depuis les années 80, Éric Collin a vu apparaître plusieurs maladies dites « émergentes ». D'abord la BVD, puis l'ESB, l'Erhlichiose bovine, la FCO, et la dernière en date, la maladie de Schmallenberg.

« La maladie émergente correspond à une croissance brutale du nombre de cas d'une maladie dans un laps de temps court. Mais des maladies bien connues comme la tuberculose ré-émergent », précise Éric Collin, vétérinaire à Ploëuc (22). D'où la nécessité de mettre en place une épidémiologie-surveillance, c'est-à-dire un ensemble de méthodes pour évaluer l'état de santé des populations d'animaux sur la base d'informations collectées dans les troupeaux. Encore faut-il disposer des outils d'analyse pour détecter les maladies et identifier les phénomènes de propagation. « Le cas de l'ESB (vache folle) nous a beaucoup appris dans la construction d'un réseau de surveillance sanitaire », précise Éric Collin.

La détection précoce de maladies « émergentes » nécessite la formation du couple véto-éleveur, en particulier lors des visites sanitaires. « Nous sensibilisons les éleveurs à la fièvre aphteuse. Il ne faut pas rater son apparition, car elle se propage très rapidement », rajoute-t-il. Pour d'autres maladies aux symptômes moins exprimés, il faut se former à détecter les signes cliniques, comme des baisses de productivité, des avortements, des mortalités anormales. Certains événements doivent être déclarés et sont recensés à l'échelle nationale et régionale pour localiser l'émergence de certaines maladies. « Quand un vétérinaire voit des cas similaires, il peut avoir des doutes, mais cela est plus difficile quand les cas sont observés dans des zones éloignées », précise Éric Collin. L'ensemble des organismes (Ministères, Agences, labos, GDS, GTV...) sont associés à cette démarche ; d'autres organismes comme les Fédérations de chasse les ont rejoints pour intégrer la faune sauvage. La surveillance peut aussi être programmée par des campagnes de prélèvements. « Cette hypothèse coûte cher ; elle nécessite beaucoup d'analyses et c'est très contraignant sur le plan budgétaire », confirme Éric Collin.

SNGTV : Syndicat National des Groupements Techniques Vétérinaires
Propos recueillis par Rémi Mer

Informier les éleveurs

Le diagnostic de la forme aiguë est difficile et la forme congénitale peut induire de graves complications à la mise-bas. Aussi, GDS Bretagne a tenu les éleveurs en alerte au moyen d'informations régulières.

Apporter une aide au diagnostic

En 2^e saison de surveillance (2012-2013), la confirmation de la forme congénitale par analyses n'était plus indispensable, ni prise en charge par l'État. Même si la Bretagne n'avait pas encore été touchée GDS Bretagne a intégré dans son protocole avortements le dépistage de SBV pour aider à son diagnostic.

Contribuer aux connaissances

Afin d'évaluer l'impact de la forme congénitale, GDS Bretagne a réalisé une enquête fin 2013 et comparé les résultats à une enquête nationale. L'enquête bretonne a révélé 4,7 naissances anormales par troupeau (1 pour l'enquête nationale) et plus de 5 veaux malformés dans 36% des troupeaux (contre 2% au niveau national). L'impact en fin de campagne était donc sensiblement plus lourd et a permis d'argumenter en faveur d'indemnités. Par ailleurs, l'un des 14 cas identifiés par GDS Bretagne a permis de compléter l'étude de la forme aiguë par E. Collin (SNGTV) et l'ANSES en 2012.

GDS Bretagne a systématiquement appliqué les protocoles et pris en charge les frais d'analyses sous conditions. Cet investissement a permis une connaissance épidémiologique fiable de notre région et plus globalement de contribuer à l'évolution de modalités de surveillance, de confirmation mais aussi de prise en charge de la maladie.

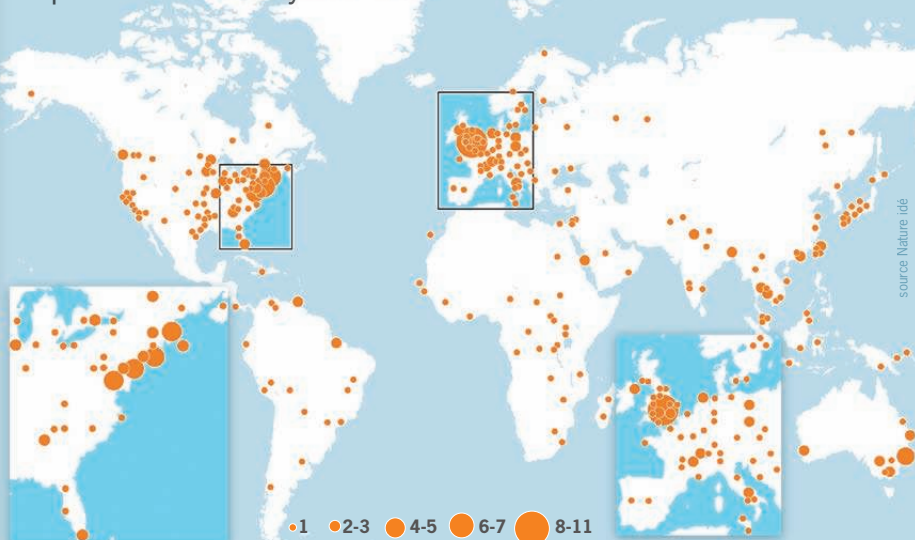
« L'investissement de GDS Bretagne a permis une connaissance épidémiologique fiable de notre région »

Contribuer à la qualité des analyses

En 2015, les analyses souvent négatives ne confirmaient pas les suspicions des vétérinaires. Aussi le Laboratoire National de Référence a collecté des sérums bien documentés pour vérifier les tests, soit au total 16 sérums sur la France. GDS Bretagne en a transmis 9 (soit 56%). Cette contribution a permis d'affiner ensuite les méthodes d'analyse.

Grégoire Kuntz,
Vétérinaire, Référent maladies émergentes

Répartition des cas de foyers infectieux de zoonoses entre 1940 et 2004



Dr Stéphan Zientara, directeur-adjoint du laboratoire de santé animale de l'ANSES



Maladie émergente : pourquoi, comment ?

Comment expliquer ces maladies émergentes ?

La première raison tient à l'augmentation des échanges internationaux. La fièvre aphteuse est originaire d'Asie ; celle de Schmallenberg viendrait de la proximité des ports européens. Ensuite, les aires de répartition des vecteurs de maladies évoluent, comme les insectes qui remontent vers le Nord avec le changement climatique. Enfin, il faut citer les modifications de l'environnement comme le changement d'affectation des sols (ex : déforestation).

Quelles sont les questions posées à l'émergence d'une maladie inconnue ?

Elles sont multiples. Il faut identifier l'origine (bactérie, virus, parasite), les espèces affectées, l'origine géographique, les modes de transmission d'une espèce à l'autre, les aires de répartition..., sans parler des répercussions sur le commerce (ex. : embargo). A l'échelle d'un pays, nous voulons savoir si les animaux sont infectés. Dans le cas de la maladie de Schmallenberg, nous n'avions rien détecté en 2011, puis de nombreux cas dans le centre sont apparus en 2012. En 2013, toute la France était touchée ! Nous devons disposer d'outils de détection fiables et communs avec les autres pays, de manière à rassurer nos partenaires et jouer la transparence.

Que faire pour traiter les maladies émergentes ?

Il faut disposer de plateformes de détection des maladies virales pour signaler les situations anormales, comme ce fut le cas de la maladie de Schmallenberg apparue en Allemagne. Ensuite, nous devons renforcer les collaborations avec les pays voisins pour anticiper l'arrivée de nouvelles maladies. Enfin, les labos de référence nationaux doivent travailler ensemble lors de programmes de recherche communs pour partager le moment venu les méthodes de détection et les protocoles d'analyse. Celles-ci doivent être mises en œuvre très vite dès l'apparition d'une maladie.

Quelle maladie vous a le plus marqué ?

La FCO (fièvre catarrhale ovine) que nous avons vue apparaître dans le Nord de la France en 2006 avec un nouveau type de virus. En 2008, nous avons 38 000 foyers détectés ! Nous pensions que c'était une maladie exotique, d'origine tropicale. Cette maladie, devenue réglementée, a tout de suite été prise en charge par l'État pour les abattages et les vaccinations. Cela nous oblige à suivre de près les vecteurs de cette maladie, en l'occurrence un moucheron qui remonte du Nord de l'Afrique au Sud de la France.

ANSES : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail - Propos recueillis par Rémi Mer

Gilles Lavollée, éleveur (35), vice président de la FESASS

Vers de nouvelles stratégies ?

Vous êtes éleveur, dans quel état d'esprit êtes-vous face au risque des « maladies émergentes » ?

Nous avons besoin d'un élevage sain. À chacun d'assurer la biosécurité de son élevage pour prévenir l'introduction d'un risque sanitaire. L'éleveur est responsable de son élevage, il doit être en veille permanente pour repérer tout signe inhabituel et si nécessaire donner l'alerte. On se sent parfois démuné face à certains risques, mais en pratique on est bien entouré avec notre vétérinaire, le GDS, sans oublier l'État.

Quels sont les moyens engagés par les GDS pour limiter ces risques ou supporter les conséquences des maladies émergentes ?

Localement comme nationalement, l'éleveur est représenté par les GDS, les relais entre l'Administration et le terrain. C'est un rôle déterminant : estimer les besoins en vaccin contre la FCO, négocier les conditions réglementaires des mouvements des animaux en France ou à l'export ... Notre savoir-faire terrain permet de proposer des mesures de surveillance efficaces et adaptées aux réalités du moment.

Deux exemples concrets d'implication forte de GDS France : d'abord, en 2011, la plateforme nationale d'épidémiosurveillance

créée suite à l'arrivée de la maladie de Schmallenberg pour assurer une meilleure transmission des informations entre le terrain, les scientifiques et les décideurs (État, professionnels). Ensuite, en 2013, le Fonds agricole de Mutualisation Sanitaire Environnemental pour indemniser les pertes directes ou indirectes subies du fait d'un danger sanitaire.

Et demain, face à ces menaces permanentes, quelle stratégie de lutte faudra-t-il privilégier ?

Au niveau national comme européen l'analyse coût/risque incite de plus en plus à tendre vers une stratégie du « vivre avec » plutôt qu'à l'éradication. Ce choix doit cependant être relativisé suivant la maladie concernée, sa rapidité d'évolution, ses conséquences sanitaires et économiques. Cette stratégie sera viable à plusieurs conditions : d'abord une surveillance terrain et des outils d'analyse très réactifs, puis des moyens importants pour enrayer au plus vite la maladie détectée. Enfin, cette stratégie devra être partagée en Europe pour éviter toute distorsion de concurrence, pour compter sur la solidarité entre États et circonscrire vite l'origine d'un foyer. La FESASS réfléchit aujourd'hui à ce type de stratégie.

FESASS : Fédération Européenne pour la Santé Animale et la Sécurité Sanitaire. Propos recueillis par Johann Guernonprez



MORBIHAN

RÉUNIONS ANNUELLES DES ADHÉRENTS

- Zone Arz - Vilaine, 12 janvier à St Gorgon
- Zone Haut blavet, 14 janvier à Cléguérec
- Zone de Lanvaux, 19 janvier à Bignan
- Zone Brocéliande, 21 janvier à la Colinée (départ en car de Ploërmel)
- Zone du Pays d'Auray, 28 janvier à Erdeven
- Zone du Golfe, 2 février à St Nolff
- Zone l'Estuaire de la Vilaine, 4 février à St Nolff

FORMATIONS

- **HACCP producteurs fermiers**
13 janvier à Bignan
- **Écornage**
- Zone du Pays d'Auray, 14 janvier
- Zone Arz - Vilaine, 16 février
- 10 mars à Buléon
- **Observation du troupeau**
- Zone Brocéliande, 2 février
- Zone du Pays d'Auray, 1^{er} mars
- **Boiteries**
- Zone Scorff Montagnes noires, 4 février
- **Santé des veaux**
- Zone du Golfe, 25 février
- **Logement des veaux**
- Zone des tours aux halles, 3 mars
- Zone du Pays d'Auray, 1^{er} mars

- **Vêlage** - 8 mars à Noyal Muzillac
- **Nouvel installé** - 29 mars à Vannes
- **Journées des délégués du territoire morbihannais** - 31 mars

FINISTÈRE

FORMATIONS

- **Formation GBPH producteurs fermiers** - 18 janvier à Pleyben
- **Écornage**
- Zone Trégor, 26 janvier
- Zone Arrée Léon, 9 février
- **Santé des veaux**
- Zone Odet, 26 janvier
- **Boiteries**
- Zone Abers, 26 janvier
- Zone Cornouaille, 8 mars
- **Observation du troupeau**
- Zone Ouest-Cornouaille, 4 février
- **Nouvel installé** - 1^{er} mars à Pleyben

ILLE-ET-VILAINE

RÉUNIONS ANNUELLES DES ADHÉRENTS

- Zone Illet, 14 janvier
- Zone Pays de Vitre, 19 janvier
- Zone Meun et Garun, 26 janvier
- Zone Linon, 28 janvier
- Zone Pays de St Malo, 29 janvier
- Zone Pays de Fougères, 2 février

- Zone Seiche et Semnon, 4 février
- Zone Pays de Redon, 5 février
- Zone Vallée du Couesnon, 11 février

CÔTE D'ARMOR

RÉUNIONS ANNUELLES DES ADHÉRENTS

- Zone Trégor Goëlo, 14 janvier
- Zone Guingamp, 21 janvier
- Zone Ouest Armor, 26 janvier
- Zone Corlay Mür Uzel, 29 janvier
- Zone Collinée-Merdrignac-Plouguenast, 21 janvier
- Zone Loudéac/La Chèze, 4 février
- Zone Lamballe-Moncontour-Jugon, 12 février
- Zone Plestin-Plouaret, 25 février

FORMATIONS

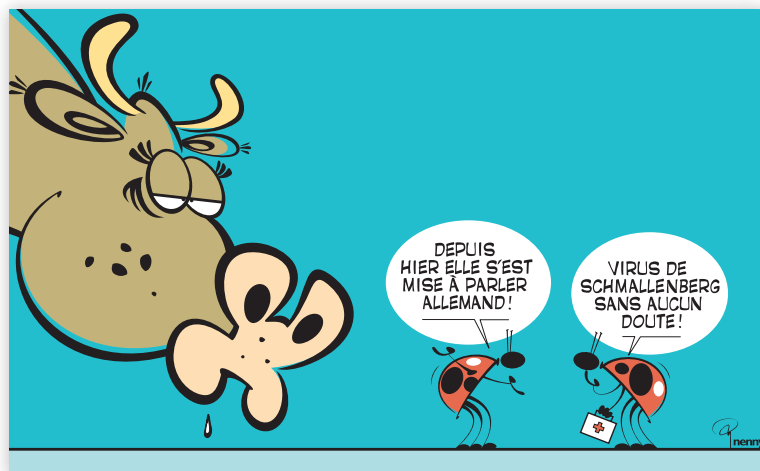
- **Écornage**
- Zone Lamballe/ Moncontour/Jugon, 19 janvier
- Zone Trégor Goëlo, 11 février
- Zone Plestin-Plouaret, 3 mars
- **Contention**
- 2 février lieu à définir
- 3 mars lieu à définir
- **Parasitisme**
- Zone Gouarec/Rostrenen/St Nicolas, 19 janvier
- **Homéopathie niveau initié**
- 28 janvier à Ploufragan

LE CHIFFRE

475 410

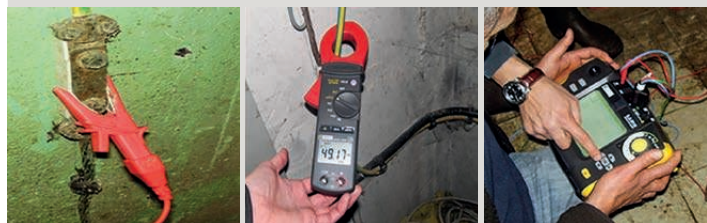
C'est le nombre total d'analyses réalisées dans le cadre des suivis organisés par GDS Bretagne sur un an.

la bulle



BONS PLANS

La prise de terre



La mise à la terre, associée à un différentiel de 30 mA, est obligatoire. Elle permet d'évacuer les courants de fuite et de défaut vers la terre, afin d'éviter qu'ils ne circulent dans les équipements d'élevage. La résistance de la prise de terre est fonction de la résistivité du sol. En élevage bovin, on préconise une résistance inférieure à 18 ohms. Il faut préférer les sols humides et argileux avec une faible résistivité.

Ce qui est conseillé : une boucle à fond de fouille avec un câble en cuivre de 25 mm² de section, ceinturant le périmètre des bâtiments ou, au minimum, un piquet en acier galvanisé de 25 mm² de section, planté dans le sol à 2 m de profondeur.

Daniel Le Clainche
Référént Bâtiment/Bien-être

L'interview Hervé Pillaud

Agriculture numérique, la révolution à venir



©Clement Pillaud

Hervé Pillaud,
agriculteur éleveur en Vendée,
responsable professionnel,
président du salon Tech'Elevage.

Auteur de « Agronumericus,
internet est dans le pré »

(Editions France Agricole 2015).

Agriculture numérique, agriculture connectée, agriculture 2.0... Qu'est-ce qui se cache derrière ces appellations ?

L'essentiel du changement ne tient pas aux outils, mais à un changement de société. Et l'agriculture n'y échappe pas. Les technologies numériques ne sont là que pour accompagner le changement. C'est une innovation « de rupture » : on va passer d'une agriculture utilisatrice massive d'intrants à une agriculture utilisatrice de connaissances de manière tout aussi massive, ce qui ne veut pas dire qu'on va abandonner les intrants. L'agriculture devra produire plus (produits alimentaires, bioénergie, biomatériaux...), mais avec des ressources limitées. Et en matière de connaissances, nous ne valorisons qu'une très faible partie des ressources disponibles au niveau des données, ce qu'on appelle les « big data ».

Les big data, c'est quoi ?

Ce sont d'abord de gros volumes de données accumulés au niveau d'une masse d'exploitations, venant d'origines diverses (sols, cultures, animaux, flux d'oiseaux...) collectées à travers des capteurs ou des satellites et qui évoluent plus ou moins rapidement (ex : météo). Cette innovation va entraîner une multitude d'autres innovations : des logiciels, des drones, des capteurs, des robots.... On n'en est qu'au début. Cela va révolutionner la communication, les rapports entre les gens. On va passer d'une information descendante à une information plus horizontale. Dernière composante de cette mutation, l'impact sur le temps par la diffusion en temps réel (mails à toute heure), et sur l'espace, car la technologie ne connaît pas les frontières.

Quels seront les impacts sur l'agriculture ?

Les agriculteurs devront s'emparer de ces nouvelles technologies pour récupérer de la valeur ajoutée. Les impacts seront multiples, par exemple dans la gestion des risques en anticipant les prévisions de récolte. Les conséquences sur la gestion et la maîtrise des marchés seront énormes depuis la prévision jusqu'à la logistique en passant par le marketing. De même, on va voir se développer le financement participatif (crowdfunding), centré plus sur l'usage des biens que sur la propriété. Autre secteur touché, la recherche et l'expérimentation qui associera les agriculteurs aux travaux de recherche. De même, en matière de conseil et de formation, les rapports seront inversés par l'usage d'internet. Enfin, les objets connectés (capteurs, robots...) vont diminuer les tâches les plus ingrates et répétitives pour se consacrer à autre chose.

“ Le monde change à côté
de nous ; à nous d'imaginer
une nouvelle agriculture ”

Que doivent faire les agriculteurs ?

Il faut voir ces nouveaux outils -et surtout le changement de société qui va de pair- avec un œil nouveau. Nous devons maîtriser collectivement les données, au-delà de la propriété et de la protection des données. Nous n'avons pas le choix ; il faut y aller, pour reprendre du pouvoir dans les filières. Ça bouge très vite, comme cette plateforme d'échanges de matériel agricole, comme WeFarmUp, les nouvelles entreprises numériques, les « start-up ». Nous allons passer à une nouvelle agriculture à la fois plus territorialisée et ouverte à de nouveaux réseaux (locaux et globaux), qui associera des publics mixtes (consommateurs, développeurs...). Mais il ne faut pas sous-estimer les freins éventuels : la méfiance a priori et la peur du changement, la crise actuelle et le temps disponible. Cette mutation à venir doit inciter tout le monde (éleveurs, organisations...) à poser les bonnes questions : où sont nos priorités ? Nous sommes à l'aube d'une nouvelle révolution comme celle des années 60. Le monde change à côté de nous ; à nous d'imaginer une nouvelle agriculture. Mais les technologies ne sont qu'un moyen.

FCO

La seule protection, la vaccination

Après l'épisode 2007/2010, le virus FCO 8 est revenu en France depuis septembre 2015.

Sans doute est-ce le résultat d'une résurgence d'un virus qui n'a jamais été éradiqué mais qui évoluait à bas bruit. Alors que très peu d'animaux sont malades pour le moment, d'importantes difficultés existent pour les échanges d'animaux entre zones réglementée et indemne, ainsi que pour l'export.

Bien que la période hivernale ne soit pas propice à la contamination par les vecteurs (culicoïdes), une grande incertitude demeure sur l'impact de ce virus pour 2016.

GDS Bretagne recommande donc la seule prévention efficace : vacciner le troupeau le plus tôt possible en 2016. L'État a décidé d'acheter 8 millions de doses pour les bovins et 3 millions pour les ovins qui seront vraisemblablement disponibles à partir de février. Le stock de l'État ne sera pas suffisant et la mise à disposition de doses complémentaires risque d'être compliquée et pas forcément compatible avec le stade physiologique des animaux à vacciner.

Pour 2016, la vaccination sera volontaire, les doses achetées par l'État seront gratuites. L'éleveur pourra vacciner lui-même, sauf les animaux destinés à l'export pour lesquels un certificat de vaccination du vétérinaire traitant est obligatoire. Le pays acheteur peut parfois imposer de vacciner tout le cheptel souche.

Des évolutions dans ce dispositif pourront encore être constatées à l'heure où cet article sera mis sous presse. GDS Bretagne vous en tiendra informé.

Éric Borius
Directeur de production

regroupements

Un nouveau protocole pour les fusions de troupeaux

Depuis fin 2015, un protocole régional « fusion de troupeaux niveau 1 » est proposé à nos adhérents.



L'objectif de ce protocole niveau 1 est de proposer une méthode GDS Bretagne. Il permet d'aboutir, après examen de la situation sanitaire des cheptels constitutifs et d'analyses de laboratoire éventuelles avant regroupement, à un statut de troupeau. Les maladies concernées sont la BVD, la néosporose, la paratuberculose et la fièvre Q. Suite à la connaissance du statut, un plan

d'intervention et de prévention personnalisé est éventuellement mis en place afin de prévenir la survenue de ces troubles ou d'en diminuer la fréquence et/ou la gravité.

Pour garantir l'agrandissement dans des conditions sanitaires maîtrisées, **il est important d'informer le GDS dans un délai minimum de 3 mois (niveau 1) avant le regroupement physique des animaux.** En deçà de ce délai, les conditions techniques et financières du protocole pourraient ne pas être applicables.

À l'avenir, un protocole niveau 2 s'intéressant aux maladies d'élevage pourra venir compléter le niveau 1 chez les éleveurs intéressés.

François Guillaume
Vétérinaire, Référent Fusion de troupeaux

prévention

Aires paillées : la désinfection des sols en terre battue

Lors de la vidange des aires paillées des stabulations libres, il est conseillé de pratiquer une désinfection du sol avant de re-pailler. Cette désinfection doit être faite au printemps lorsque les vaches ne fréquentent plus l'aire paillée.

Le procédé le plus efficace sur un sol où subsiste de la matière organique (restes de fumier) est **la réaction chaux vive + eau**. Il est préconisé d'épandre la chaux-vive (dose AFSSA : 500 grammes/m²) après l'enlèvement du fumier, puis de pulvériser l'eau (minimum 0,5 litre/m²) sur toute la surface pour éteindre toute la chaux vive.

Attention, il faut prendre des précautions : bottes en caoutchouc, gants, masque couvrant la bouche et les yeux.

La réaction chaux vive + eau permet un dégagement immédiat **de chaleur et une élévation du pH**. Ces deux réactions ont des effets microbicides : immédiat pour la chaleur et à plus long terme par l'élévation du pH. La chaux épandue a l'avantage d'épouser toutes les irrégularités du sol (trous) et ainsi de désinfecter la surface de manière homogène. La chaux éteinte subsistante est récupérée à l'enlèvement du fumier. Lorsque le sol s'est refroidi, vous pouvez re-pailler.

Cette méthode demande du temps disponible pour l'éleveur qui doit l'appliquer en une demi-journée. Cela nécessite donc une organisation du travail, et la désinfection du sol sera ainsi réussie.



Felix Mahé
Référent Biosécurité

statistiques

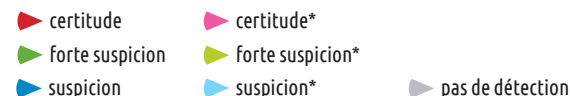
Protocole avortements : statistiques 3^e trimestre 2015

Ces statistiques du protocole avortement de GDS Bretagne ont été calculées à partir des 204 dossiers conclus au cours du 3^e trimestre 2015.

Les analyses permettent de dire si les avortements sont dus à un agent avec certitude (16,6%), une forte suspicion (33,4%) ou une suspicion (35,3%). Plusieurs agents ont été détectés dans une part importante des protocoles (47,5%). Parfois aucun agent infectieux n'est détecté (14,7%).

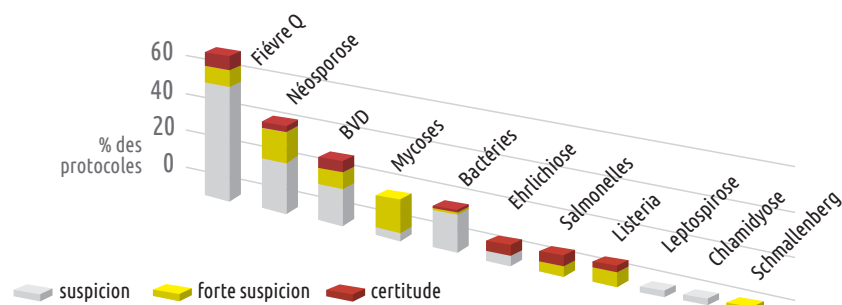
Interprétation des protocoles avortements

(3^e trimestre 2015)



*association de plusieurs agents infectieux.

Maladies détectées par les protocoles avortements (3^e trimestre 2015)



Les maladies sont classées selon la fréquence totale de leur détection. Certaines maladies ne sont dépistées qu'en deuxième intention et selon les suspicions des vétérinaires. Leur recherche systématique modifierait peut-être ces résultats mais le coût serait trop élevé.

Ces statistiques permettent d'évaluer l'épidémiologie des maladies abortives en Bretagne, ajuster le protocole avortements et conseiller au mieux les éleveurs.

Grégoire Kuntz
Vétérinaire, Référent Avortements

Précisions

Médicaments vétérinaires : prescription et délivrance

De nouvelles règles de prescription-délivrance des médicaments vétérinaires ont été définies en 2007 afin de prendre en compte l'évolution de la médecine vétérinaire en élevage. Elles permettent notamment la prescription et délivrance des médicaments sans examen systématique des animaux.

GDS Bretagne et GTV Bretagne vous ont adressé il y a quelques mois une information à ce sujet. Nous la reprécisons.

La prescription est possible seulement par le vétérinaire

- soit après réalisation d'un examen clinique systématique des animaux **avant chaque prescription**,
- soit hors examen clinique à condition d'avoir été désigné par l'éleveur comme le vétérinaire assurant le suivi sanitaire permanent de l'élevage comprenant les soins réguliers aux animaux, la réalisation du bilan sanitaire de l'élevage, la rédaction d'un protocole de soins ainsi que les visites de suivi. Dans ces conditions ne peuvent être délivrés, hors examen clinique pour des animaux malades, que les médicaments inscrits dans le protocole de soins.

Sont habilités à délivrer les médicaments :

- le pharmacien d'officine, uniquement sur présentation par l'éleveur de l'ordonnance rédigée par le vétérinaire (cf ci-dessus) sur laquelle le numéro de l'animal concerné ou le lot des animaux identifiés est indiqué,
- les vétérinaires, sans tenir officine ouverte, pour les médicaments qu'ils ont prescrits eux-mêmes ou qu'un vétérinaire de la même structure a prescrits,
- les groupements agréés d'éleveurs pour les médicaments qui sont inscrits dans leur programme sanitaire d'élevage.

GTV Bretagne et GDS Bretagne



actualités

Actualités sur le vaccin BVD

Depuis maintenant plus de 15 ans, GDS Bretagne a engagé une démarche d'éradication de la BVD.

Basé sur la détection et l'élimination des IPI dans tous les élevages et sur des garanties lors de mouvements d'animaux, le plan breton est particulièrement efficace (voir dossier Kiosk n°5 de janvier 2014). La vaccination peut être un outil complémentaire dans la maîtrise de l'infection mais elle doit être réservée à des situations particulières : infection nouvelle dans des élevages sensibles d'une part, prévention dans les élevages exposés, en particulier par des achats nombreux ou par la présence d'ateliers d'engraissement dans l'environnement proche d'autre part.

La première question à se poser reste : mon élevage est-il à risque (voir ci-dessus) ou y a-t-il d'autres risques majeurs ? Et si oui (moins de 5% des situations), quel est le meilleur schéma de vaccination ? La panoplie des vaccins disponibles s'est récemment modifiée : arrivée d'un nouveau vaccin, extension d'autorisation de mise sur le marché pour un autre.

Ces éléments nouveaux ne doivent cependant pas modifier notre approche à visée collective.

Alain Joly
Vétérinaire, Référent BVD

Apiculture



VIGILANCE

• Dès la sortie de l'hiver, mettez en place les pièges à frelon asiatique pour piéger les fondatrices (ou reines) qui vont chercher à s'implanter pour créer une nouvelle colonie.

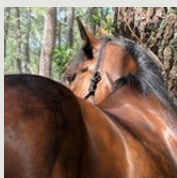
• Soyez vigilants vis-à-vis de *Aethina Tumida*. En cas de suspicion, contactez très rapidement votre GDS Apicole.

Laurent Cloastre
Animateur section apicole

Equins

RÉGLEMENTATION

A partir de janvier 2016, les contrôles sur les obligations du détenteur d'équidé par des agents de l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE) vont se renforcer. Tout détenteur d'équidés (cheval, poney, âne, mule) doit être en mesure de présenter notamment :



- les documents d'identification des équidés présents sur le lieu (tous les équidés doivent être identifiés)
- l'attestation de déclaration du lieu de détention (formulaire disponible sur le site de l'IFCE: www.ifce.fr)
- un registre d'élevage à jour avec notamment la liste des équidés présents et leurs mouvements (modèle disponible sur le site de l'IFCE).

Gaëlle Pichard
Animatrice section équine

bovins

L'éclairage artificiel des bâtiments d'élevage

	durée de vie (h)	puissance (W)	efficacité lumineuse corrigée (rendement lum produit/watt)	lum produits	surface éclairée possible		
					stabilisation 80 lux	bloc traite 200 lux	local spécifique 400 lux
incandescent	800 à 1 000	100	17	1 700	21 m ²	9 m ²	4 m ²
halogène	2 000	125	29	3 625	45 m ²	18 m ²	9 m ²
fluorescent (tube néon standard)	15 000	40	95	3 800	48 m ²	19 m ²	10 m ²
mercure	6 000 à 20 000	125	45	5 625	70 m ²	28 m ²	14 m ²
sodium haute pression	16 000	50	49	2 450	31 m ²	12 m ²	6 m ²
induction	45 000 à 100 000	300	129	38 700	484 m ²	194 m ²	97 m ²

Un bon éclairage des locaux d'élevage est essentiel, aussi bien pour les bovins que pour l'éleveur. L'unité de mesure concernant l'intensité lumineuse est le lux (la quantité de lumière qui arrive sur une surface).

Les recommandations sont d'environ 200 lux au niveau de la salle de traite, 80 lux au niveau des aires de vie des bovins et 400 lux dans l'atelier et le bureau.

Il existe plusieurs types de lampes. Chaque type de lampe a des propriétés spécifiques (efficacité, longévité, entretien...) ainsi qu'un coût d'achat et d'utilisation variable. Tous ces facteurs doivent être pris en considération lors du choix de l'éclairage.

Daniel Le Clainche
Référént Bâtiment/ Bien-être

Pigeons

C'est le moment de prévoir le tir des pigeons présents dans vos bâtiments d'élevage. N'improvisez pas, faites appel aux spécialistes des GDON de votre département.

Contactez-les pour faire réaliser le tir par des intervenants formés.

Cyrille Lejas. FDGDON Ille-et-Vilaine

Conseils caprins

Ambiance des chèvreries : recommandations

Les conditions d'ambiance doivent être optimales pour limiter l'apparition et le développement des affections pulmonaires des caprins. Le bâtiment doit être ventilé, mais sans courants d'air. Les recommandations d'une bonne ambiance sont les suivantes :

Température

25°C dans les premières heures de vie,
18°C dans les cinq premiers jours

Hygrométrie

Entre 70% et 80%. Un taux d'hygrométrie important est favorable à certaines pathologies, notamment pulmonaires.

Ammoniac (NH3)

C'est un gaz nocif. Ne pas dépasser
5 à 10 ppm

Vitesse d'air

Il faut limiter au maximum les courants d'air.
La flamme d'une bougie doit rester droite.

- **Chevreaux** : 0,2 à 0,3 m/s
- **Adultes** : 0,5 m/s (soit 1,8 km/heure)

Renouvellement d'air

- **En hiver** : 30 m³/h/animal de 65 à 75 kg
- **En été** : 120 à 150 m³/h/animal de même poids

Daniel Le Clainche
Référént caprin



Antoine Le Bianic

Quand jeunesse et sagesse vont de pair !

Comme d'autres enfants d'agriculteurs, Antoine Le Bianic rêvait de reprendre une ferme et de se mettre à son compte. La tête sur les épaules, il veut vivre de son métier et partager cette aventure.



L'homme n'aime pas trop se mettre en avant

Pourquoi lui... et après quelques moments de réflexion, pourquoi pas ! Réservé certes, mais tout aussi soucieux d'ouverture. « Dès mon stage de pré-installation, j'ai voulu connaître à la fois l'agriculture bio et l'agriculture conventionnelle », déclare-t-il pour témoigner de cette volonté de multiplier les expériences sans prendre parti. Avec son BTS en poche, il se formera pour être inséminateur, puis sera salarié remplaçant pendant 2 ans au SDAEC. À 25 ans, il saisit l'opportunité de reprendre une exploitation à 5 km de celle de ces parents. Le Gaec familial va durer 10 ans. Son épouse Anne le rejoint en 2014 pour mener un troupeau d'une centaine de vaches avec un quota de 850 000l. Antoine a les pieds sur terre ; il ne rechigne pas au travail et ne compte pas ses heures quand il faut mettre les bouchées doubles. Certes, les parents sont encore là pour donner un coup de main, mais à terme l'objectif reste bien d'embaucher un salarié à temps complet, dès que la conjoncture le permettra. « Il faut profiter de la vie et savoir prendre des vacances en famille de temps en temps », avoue-t-il. Antoine a gardé le goût des voyages, tout comme son épouse : « Le travail, c'est bien, mais ce n'est pas tout ».

Repères

- 1980** naissance à Runan (22)
- 2000** Bac pro (CGEA) au lycée agricole de Pommerit-Jaudy
- 2002** BTS ACSE
- 2003** remplaçant au SDAEC pendant 2 ans
- 2005** reprise d'une exploitation et installation en Gaec avec le père et la mère
- 2014** entrée de l'épouse dans le Gaec au départ des parents

Il n'hésite pas à parler de son expérience personnelle, des problèmes rencontrés dans un élevage. Son objectif est de toujours progresser, au niveau génétique, d'être plus compétitif, tout en restant lucide et prudent. Pas question de céder aux sirènes de la technologie ou se laisser emporter par les perspectives mirobolantes de marchés asiatiques. Et pourtant l'usine Sodiaal de Carhaix qui collecte son lait n'est pas très loin.

Son engagement au GDS ? Il ne s'y était pas préparé

D'abord, pour des raisons de disponibilité. Et puis l'intérêt du mutualisme ne lui semblait pas évident. Pourtant, quand on vient le solliciter pour être délégué communal du GDS 22, il répond positivement. Un an plus tard, il est responsable cantonal et devient administrateur départemental en 2013. « Au GDS je me sens bien ; l'éleveur a toute sa place. On applique bien le principe Un homme, une voix », affirme Antoine. Aujourd'hui, il est membre du comité territorial 22. Et il tient à ce que la nouvelle organisation soit bien gérée par les éleveurs et pour tous les éleveurs, quels qu'ils soient. « Le sanitaire, rien que le sanitaire », rappelle-t-il. Les réunions sont l'occasion de rencontrer d'autres collègues, de sortir de la routine et ramener « un truc qui peut servir ». Sans le dire, Antoine joue parfaitement le relais entre le terrain et l'organisation régionale.

“ **Au GDS, je me sens bien** ”

Avec sa femme, ils ont vécu tout jeunes une expérience de soutien à des enfants abandonnés en Roumanie qui les aura marqués tous les deux. Est-ce cela qui les a poussés à tenter cette année l'expérience de diversification d'un gîte d'enfants, ouvert aux enfants en difficulté ? Anne, son épouse, a toujours travaillé dans le social et Antoine se félicite de ces échanges et de cette ouverture, pour lui comme pour toute la famille (dont les deux enfants de 9 et 5 ans). La ferme est entrée dans le réseau Bienvenue à la ferme. Le bilan est positif et la maison sera aménagée pour accueillir plus d'enfants. Une maison encore plus ouverte.

Propos recueillis par Rémi Mer

Juste une image



... vu quelque part dans le Morbihan



GDS Bretagne

Siège social

Antenne de Ploufragan

Quimper

Rennes

Vannes

13, rue du Sabot - BP 28 - 22440 Ploufragan

13, rue du Sabot - BP 28 - 22440 Ploufragan

3, allée Sully - CS 32017 - 29018 Quimper cedex

Rue Maurice Le Lannou - CS 74241 - 35042 Rennes cedex

8, avenue Edgar Degas - CS 92110 - 56019 Vannes cedex

tél. 02 96 01 37 00

tél. 02 98 95 42 22

tél. 02 23 48 26 00

tél. 02 97 63 09 09

www.gds-bretagne.fr

gds22@gds-bretagne.fr

gds29@gds-bretagne.fr

gds35@gds-bretagne.fr

gds56@gds-bretagne.fr